

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~

**Délibération n° 2013-06 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013**

~~~~~

DEMANDES DE SUBVENTIONS
POUR LE PROJET LOCAL DE SANTE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE
AVEC L'ARS

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSSSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu que le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault est engagé depuis 2011 dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé avec l'Agence Régionale de Santé du Languedoc Roussillon,

Vu que ce contrat sera signé en février 2013,

Vu le coût de l'action, estimé à 60.000 € pour 2013,

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
Décide,
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération, soit 60.000,00 € TTC.
- **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessous :

poste	Dépense		Origine du financement	Recettes	
	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération		Montants en €	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
Chargé de mission et frais de déplacement	38.060,20 €	75,9%	Etat	30 000 €	50%
- Frais d'animation du réseau	3.762,54 €	7,5%	Conseil général	12 000 €	20%

REÇU EN PREFECTURE
Le 07/02/2013

-Frais d'animation de l'observatoire	2.926,42 €	5,8%			
- Frais divers	2.909,70 €	5,8%			
Total des dépenses de fonctionnement	47.658,86 €	95%	Total des subv. publiques	42 000 €	
-Achat d'un logiciel pour l'observatoire	2.508,36 €	5,0%	Autofinancement	18 244 €	30%
			<i>Dont Mad MLJ</i>	<i>12 756 €</i>	
Total des dépenses d'investissement	2.508,36 €	5%	Total des autres financements	18 244 €	30%
Coût total du projet	50.167,00 €	100%	Montant total des recettes	50.167,00 €	
Total général HT	50.167,00 €		Total général HT	50.167,00 €	
Total général TTC	60.000,00 €		Total général TTC	60.000,00 €	100%

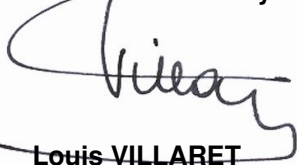
- **D'autoriser** le Président à signer la convention financière avec l'Agence Régionale de Santé ci-jointe
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET